

# En mars 2026, les prix à la consommation augmentent de 1,7 % sur un an

Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) - mars 2026

Informations Rapides · 31 mars 2026 · n° 83

## Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 avril 2026. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 1,7 % en mars 2026, après +0,9 % en février. Cette hausse de l'inflation s'expliquerait par le fort rebond des prix de l'énergie (+7,3 % sur un an après -2,9 % en février), en particulier de ceux des produits pétroliers. Les prix des services accéléreraient légèrement sur un an, comme les prix du tabac. À l'inverse, les prix des produits manufacturés baisseraient plus vite qu'en février et ceux de l'alimentation décéléreraient légèrement sur un an.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,9 % en mars, après +0,6 % en février. Cette hausse des prix s'expliquerait par la forte hausse des prix de l'énergie, tirés par les prix des produits pétroliers (gazole, essence et combustibles liquides). Les prix de l'alimentation augmenteraient légèrement sur un mois, comme ceux du tabac. Les prix des produits manufacturés ralentiraient par rapport à février, comme ceux des services.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 1,9 % en mars 2026, après +1,1 % en février. Sur un mois, il augmenterait de 1,1 %, après +0,7 % le mois précédent.

## Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2025

|                        | Pondérations 2026 | mars 2025  | février 2026 | mars 2026 (p) |
|------------------------|-------------------|------------|--------------|---------------|
| <b>Ensemble IPC*</b>   | <b>10 000</b>     | <b>0,8</b> | <b>0,9</b>   | <b>1,7</b>    |
| Alimentation           | 1 485             | 0,6        | 2,0          | 1,8           |
| - Produits frais       | 170               | 3,8        | 1,8          | 1,1           |
| - Autre alimentation   | 1 315             | 0,2        | 2,0          | 1,9           |
| Tabac                  | 168               | 4,1        | 3,0          | 3,2           |
| Énergie                | 764               | -6,5       | -2,9         | 7,3           |
| Produits manufacturés  | 2 388             | -0,2       | -0,2         | -0,6          |
| Services               | 5 195             | 2,3        | 1,6          | 1,7           |
| <b>Ensemble IPCH**</b> | <b>10 000</b>     | <b>0,9</b> | <b>1,1</b>   | <b>1,9</b>    |

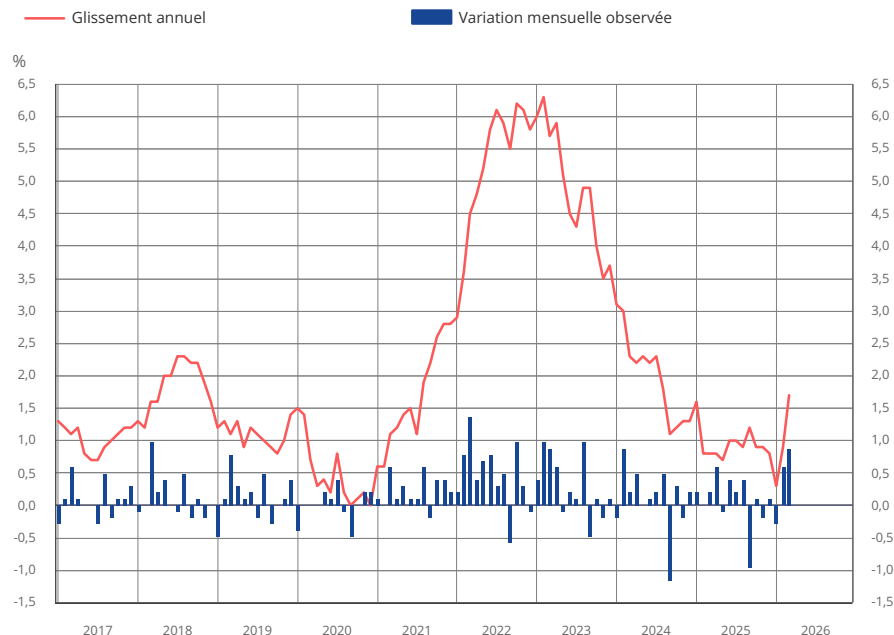
(p) données provisoires.

\*: indice des prix à la consommation. \*\*: indice des prix à la consommation harmonisé.

Champ : France.

Source : Insee – indices des prix à la consommation.

## Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

## Pour en savoir plus

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs (mars 2026) : le 15 avril 2026, à 8h45.

Prochaine parution (résultats provisoires – avril 2026) : le 30 avril 2026, à 8h45.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Fabrice Lenglard  
ISSN 0151-1475